

MS RUDÉ 380

Les lois militaires n'ont pas la prédominance sur les arrêtés de
coopération, attendu que ces mêmes lois spéciales (militaires) ne sont
que les satellites entraînés par le droit commun.



385

que les habitants de la paroisse de
Cochetun, ont été par eux
des lieux situés dans la paroisse de
Cochetun (voir l'acte) et les

